

---

---

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 30 AOÛT 1855,

PRÉSIDÉE PAR M. LE DUC DE NOAILLES, DIRECTEUR.

## PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

### PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1855, un *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon.*

Le prix a été partagé entre le discours inscrit sous le n<sup>o</sup> 1, portant pour épigraphe :

On trouve dans les histoires les hommes peints en beau, et on ne les trouve pas tels qu'on les voit.

(MONTESQUIEU.)

( 32 )

dont l'auteur est M. Eugène POITOU, juge à Angers; et le discours inscrit sous le n° 11, portant pour épigraphe :

Sous la physionomie attentive d'un Duc, assidu courtisan, se cachait . . . . .  
l'incorrect mais unique rival de Tacite et de Bossuet.

(Préface du *Dictionnaire de l'Académie.*)

dont l'auteur est M. Amédée LEFÈVRE-PONTALIS, licencié ès lettres, avocat à la Cour de Paris.

---

## PRIX MONTYON.

---

### PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* chacun :

A Jean TRIPLON, infirmier-major à l'hôpital militaire de Marseille, département des Bouches-du-Rhône;

A Geneviève-Eulalie GUILLEBAUD, à la Rochelle, département de la Charente-Inférieure.

Deux prix de *quinze cents francs* chacun :

A Marie-Anne-Joséphine GERMAIN, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône;

A *Jean-Pierre-Thomas* LAGRENEZ, à Royaulcourt, département du Pas-de-Calais.

Une médaille de *mille francs* :

A *Marie* ROTH, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

Seize médailles de *cinq cents francs*, aux personnes ci-après nommées, savoir :

A *Colombe* AJOUR, à Avignon, département de Vaucluse;  
AUX époux ALDEBERT, à Marvejols, département de la Lozère;

A *Amélie-Virginie* FRISTEL, à Paramé, département d'Ille-et-Vilaine;

A *Perrine* GAUVAIN, à Fougères, département d'Ille-et-Vilaine;

A *Rose* LAURENT, à Marseille, Bouches-du-Rhône;

A *Rose* MONGIS, à Gaillac, département du Tarn;

A *François-Paul* BALUTEAU, à Angoulême, département de la Charente;

A *Louise-Clara* BAILLI, à Brest, département du Finistère;

A *Marie-Louise-Thérèse* COTTIN, à Paris;

A *Antoinette* DESSAUX, à Montauban, département de Tarn-et-Garonne;

A *Victoire* MARIE, à Orbec, département du Calvados;

A *Catherine* SCHNELLE, à Nancy, département de la Meurthe;

- A *Élisabeth GAUDIN*, à Voison, département de l'Isère;  
A *Pierre GAUTIER*, à Claix, département de l'Isère;  
A *Antoine-Gilbert-François SERSIRON*, à Espinasse, département du Puy-de-Dôme;  
A *Jeanne AFFRE*, à Saint-Pons, département de l'Hérault.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné trois prix de *deux mille cinq cents francs* chacun :

A M. le comte *Louis DE CARNÉ*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*, etc. ;

A M. l'abbé *HUC*, ancien missionnaire apostolique en Chine, auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Empire chinois* ;

A M. A. *BRIZEUX*, auteur d'un recueil de poésies intitulé *Histoires poétiques* ;

Trois médailles de *deux mille francs* chacune :

A M. le comte *Franz DE CHAMPAGNY*, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église* ;

A M. *Léon HALÉVY*, auteur d'un recueil de fables intitulé : *Fables nouvelles* ;

A M. J.-A. *COURGEON*, professeur agrégé d'histoire, pour la

première et la deuxième période de ses *Récits de l'histoire de France*.

---

## PRIX EXTRAORDINAIRES,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de *trois mille francs*, à décerner en 1855, la question suivante :

*Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers.*

*En rechercher les origines, l'invention première et les développements successifs.*

*En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques, et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions de l'épopée.*

Le prix n'a pas été décerné; mais, ayant pris en considération la remise antérieure du concours déjà une fois prorogé, les savants efforts de l'auteur du seul mémoire présenté, ce que, dans le détail d'une œuvre très-considérable, il a montré de persévérance, de sagacité, l'Académie a décidé que l'ouvrage obtiendrait, sur la fondation précitée, une médaille rémunératoire de *quinze cents francs*, formant la moitié du prix non décerné.

L'auteur du mémoire est M. CHABAILLE, membre de la Société des Antiquaires de France.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de trois mille francs, à décerner en 1855, la question suivante :

*Étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live ; faire connaître, par quelques traits essentiels de la société romaine au siècle d'Auguste, dans quelles conditions de lumières et de liberté écrivit Tite-Live, et rechercher ce qu'on peut savoir des circonstances de sa vie.*

*Résumer les présomptions d'erreur et de vérité qu'on peut attacher à ses récits, d'après les sources qu'il a consultées et d'après sa méthode de composition historique, et, sous ce rapport, apprécier surtout les jugements qu'ont portés de son ouvrage Machiavel, Montesquieu, de Beaufort et Niebuhr.*

*Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des fragments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de sa narration, ses vues morales et politiques, et son génie d'expression, en marquant ainsi quel rang il occupe entre les grands modèles de l'antiquité, et quelle étude féconde il peut encore offrir à l'art historique de notre siècle.*

Le prix a été décerné à M. H. TAINÉ, auteur de l'ouvrage inscrit sous le n° 1, et portant pour épigraphe :

In historia orator.

( 37 )

Une mention honorable a été accordée à l'ouvrage inscrit sous le n° 2, et portant pour épigraphes :

« Lactea ubertas. »  
(QUISTIL.)

Tite-Live a légué à la littérature romaine un chef-d'œuvre d'une dimension colossale, auquel la littérature grecque n'avait rien à comparer, auquel aucune littérature moderne ne pourra jamais rien opposer.

(NIERUBB, *Hist. rom.*, Introd.)

---

## PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrire sur l'*histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun des nouveaux livres sur l'*histoire de France*, admis au concours de cette année, n'ayant paru, au jugement de l'Académie, mériter d'enlever, soit le premier, soit le second prix aux deux ouvrages qui les ont précédemment obtenus,

Le premier prix demeure décerné à M. Augustin THIERRY, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France, et Récits des temps mérovingiens.*

Le second prix demeure décerné à M. *Henri MARTIN*, pour la section spéciale de son ouvrage contenue dans les tomes XIII, XIV, XV et XVI, et renfermant l'*Histoire de France sous Louis XIV*.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour être annuellement attribuée, soit à un homme de lettres connu par d'honorables travaux, soit à sa veuve, a été décernée cette année à madame veuve DELRIEU.